

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## CFM INTERNATIONAL

### Turbo-réacteurs CFM56-5, -5B, -5C tous types

Boîte d'accessoires et boîte de transfert

#### 1) Applicabilité :

##### Attention : certains moteurs peuvent être dans plusieurs listes.

**Liste 1A** : (Premier lot de moteurs CFM56-5 avec le pignon intermédiaire 31x71 dents (ligne 2) de la boîte d'accessoires suspect) : turbo-réacteurs numéros 731951, 731954, 731955, 731959, 731960, 731962, 731963, 731966, 731969. (Voir Service Bulletin CFM56-5B S/B 72-523 Révision 1).

**Liste 1B** : (Deuxième lot de moteurs CFM56-5 avec le pignon intermédiaire 31x71 dents (ligne 2) de la boîte d'accessoires suspect) : turbo-réacteurs numéros 731943 à 731948, 731952, 731953, 731956 à 731958, 731973. (Voir Service Bulletin CFM56-5 S/B 72-523 Révision 1).

**Liste 2A** : (Premier lot de moteurs CFM56-5B avec le pignon intermédiaire 31x71 dents (ligne 2) de la boîte d'accessoires suspect) : turbo-réacteurs numéros 779316, 779318, 779322, 779323, 779330, 779332, 779339. (Voir Service Bulletin CFM56-5B S/B 72-211 Révision 1).

**Liste 2B** : (Deuxième lot de moteurs CFM56-5B avec le pignon intermédiaire 31x71 dents (ligne 2) de la boîte d'accessoires suspect) : turbo-réacteurs numéros 779307 à 779315, 779317, 779327. (Voir Service Bulletin CFM56-5B S/B 72-211 Révision 1).

**Liste 3A** : (Premier lot de moteurs CFM56-5C avec le pignon intermédiaire 31x71 dents (ligne 2) de la boîte d'accessoires suspect) : turbo-réacteurs numéros 741666, 741668, 741670 à 741674, 741676, 741677, 741680, 741682, 741684. (Voir Service Bulletin CFM56-5C S/B 72-350 Révision 1).

**Liste 3B** : (Deuxième lot de moteurs CFM56-5C avec le pignon intermédiaire 31x71 dents (ligne 2) de la boîte d'accessoires suspect) : turbo-réacteurs numéros 741653, 741655, 741665, 741667, 741669, 741675, 741678, 741679, 741681. (Voir Service Bulletin CFM56-5C S/B 72-350 Révision 1).

.../...

**2) Raison :**

Trois arrêts en vol ont été constatés sur des moteurs CFM56-3, suite à une défaillance du pignon de démarreur dans la boîte-relais accessoires. Les premiers éléments de l'analyse du problème indiquent également un risque de rupture d'autres pignons de la boîte d'accessoires ou de la boîte de transfert sur les moteurs CFM56-5, 5B ou -5C, pouvant entraîner un arrêt en vol.

**3) Mesures impératives :**

Accomplir les actions suivantes, sauf si c'est déjà fait :

- a) Retirer du service le pignon intermédiaire 31x71 dents de la boîte d'accessoires des moteurs cités dans les listes 1A et 1B. (Voir Service Bulletin CFM56-5 S/B 72-523 Révision 1) dans les délais indiqués au § 4 ci-dessous.
- b) Retirer du service le pignon intermédiaire 31x71 dents de la boîte d'accessoires des moteurs cités dans la liste 2A et 2B. (Voir Service Bulletin CFM56-5B S/B 72-211 Révision 1) dans les délais indiqués au § 4 ci-dessous.
- c) Retirer du service le pignon intermédiaire 31x71 dents de la boîte d'accessoires des moteurs cités dans la liste 3A et 3B. (Voir Service Bulletin CFM56-5C S/B 72-350 Révision 1) dans les délais indiqués au § 4 ci-dessous.

**4) Délais de réalisation :**

- a) Pour les avions bimoteurs dont les deux moteurs sont cités dans la somme des listes ci-dessus, remplacer **avant le prochain vol** tous les pignons suspects sur un moteur en effectuant les mesures impératives 3A et 3B ci-dessus.

Pour les avions quadrimoteurs dont plus d'un moteur est cité dans la liste 3A ci-dessus, remplacer **avant le prochain vol** les pignons suspects en effectuant la mesure impérative 3C ci-dessus afin de ne maintenir au maximum qu'un seul moteur concerné en service.

- b) Pour les moteurs avionnés de la liste 1A, effectuer avant le 15 Janvier 1998 (date applicable de la CN 97-354(B) Révision 3) la mesure 3A.
- c) Pour les moteurs avionnés de la liste 2A, effectuer avant le 15 Janvier 1998 (date applicable de la CN 97-354(B) Révision 3) la mesure 3B.
- d) Pour les moteurs avionnés de la liste 3A, effectuer avant le 15 Janvier 1998 (date applicable de la CN 97-354(B) Révision 3) la mesure 3C.

.../...

- e) Pour les moteurs avionnés de la liste 1B, effectuer avant le 1er Mars 1998 la mesure 3A.
- f) Pour les moteurs avionnés de la liste 2B, effectuer avant le 1er Mars 1998 la mesure 3B.
- g) Pour les moteurs avionnés de la liste 3B, effectuer avant le 1er Mars 1998 la mesure 3C.

**5) Note :**

La présente Consigne de Navigabilité reprend et complète les prescriptions de la CN 97-354(B) Révision 3 du 17 Décembre 1997 (qui est annulée par - Révision 4) pour les CFM56-5, -5B et -5C.

**6) Références :**

Bulletins Service CFM56-5 S/B 72-523 R1  
-5B S/B 72-211 R1  
-5C S/B 72-350 R1

---

**DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : DES RECEPTION**